

ANNEXE 2



CHARTRE ÉTHIQUE DE L'ENTENTE MERY/MERIEL/BESSANCOURT

Le football, parce qu'il est le sport le plus pratiqué en France et le plus médiatisé, se doit d'offrir, notamment aux jeunes, une image exemplaire, car le sport doit rester une fête de l'humain et de la fraternité.

En référence avec la charte éthique de football de la **FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL**, cette charte du club a pour but de donner la politique générale du club à laquelle, chaque joueur, dirigeant, parent, éducateur ou simple spectateur doit se conformer pour le bien de tous et de notre sport.

Voici en 7 points, les diverses recommandations établies par le **COMITE DIRECTEUR** de l'Entente **MERY/MERIEL/BESSANCOURT** et qui prend effet à la date d'affichage:

1/ RESPECTER LES RÈGLES : Connaître les règlements et s'y conformer est l'une des tâches fondamentales de l'éducateur, des joueurs et des dirigeants. Les manquements aux règlements et tous contournements de l'Esprit du Jeu et de l'Esprit Sportif sont des comportements répréhensibles qui feront l'objet de mesures disciplinaires (du simple rappel à l'ordre jusqu'à la convocation devant la Commission de Discipline de notre club)

2/ RESPECTER LES ARBITRES : L'arbitre est garant de l'application de la règle, sans lui pas de match. Sa fonction est indispensable au bon déroulement des rencontres. Comme tout être humain, il peut commettre des erreurs tout comme le joueur qui « rate » un contrôle ou une passe. Des erreurs d'appréciation doivent être admises comme des aléas du jeu. Il a des obligations (formation, recyclage, contrôle sur un match), il doit se faire comprendre de tous. C'est un acteur du jeu et non un GENDARME. L'ensemble des personnes du club marquera le respect pour ces arbitres en bannissant toutes protestations agressives, toutes allusions insultantes ou fausses allégations... en particulier les participants directs à la rencontre. L'avertissement et l'expulsion font partie du jeu, toutefois la réitération de ces procédures pour des motifs d'indiscipline envers le corps arbitral (protestations répétées, insultes...) feront l'objet d'une attention particulière de notre Commission de Discipline qui prendra des mesures pour éviter le discrédit sur notre club ainsi que les conséquences pécuniaires résultant de ces procédures (l'éventualité de faire payer les cartons aux joueurs n'est pas exclue !)

ANNEXE 2

3/ RESPECTER LES ADVERSAIRES : Sans adversaires, pas de match, pas de compétition. Les adversaires ne doivent pas être considérés comme des ENNEMIS mais plutôt comme des PARTENAIRES DE JEU. Le football, sport de compétition ; on joue pour gagner, mais la victoire est éphémère voire dérisoire au regard de la poignée de main, du pot d'après-match ou de la collation chez les jeunes. Les joueurs s'engageront à respecter les protocoles établis par le District ou la Ligue : Le rôle du capitaine, de l'éducateur, du dirigeant et même de l'arbitre sera d'instituer ces protocoles de rencontres sportives exprimant, par la courtoisie, la reconnaissance du rôle de chacun. Le refus de ces protocoles (incitation à l'irrespect), ne sera pas toléré et sera sanctionné.

4/ BANNIR LA VIOLENCE ET LA TRICHERIE : Les actes de violence ainsi que la volonté délibérée de tricherie commis hors et sur le terrain pourront faire l'objet (hors des sanctions prises par les instances dirigeantes : FFF, ligue ou district) de mesures disciplinaires de la part du club (sanctions d'intérêt général : arbitrer un match de jeunes ou les transporter pour disputer une rencontre, par exemple, jusqu'à l'exclusion du club dans des cas TRÈS GRAVES notamment dans les cas avérés de tricherie –joueur jouant sous fausse identité, feuille de match de complaisance...)

Le club est là pour aider les différents intervenants à comprendre les règles du football (loi du jeu, procédure administrative...), à défendre ses membres à travers les différentes commissions des instances du football mais ne saurait tolérer des manquements graves qui pourraient avoir lieu et se donnent le droit (par l'intermédiaire de sa commission de discipline interne) de prendre des mesures supplémentaires concernant les personnes impliquées dans ce genre de dérive. Le Directeur Sportif ou le Président proposent, sur demande, d'organiser des réunions pour éviter ces problèmes (comment rédiger une feuille de match ?, poser des réserves, réclamations, évocations) voire d'organiser des réunions avec notre référent arbitrage pour revoir certaines règles ou mettre à jour ses connaissances en matière d'arbitrage.

5/ ÊTRE MAÎTRE DE SOI : Le sport est passion et émotion. Mais cette passion, induisant un dépassement de soi et une générosité, doit être contrôlée par l'éducation individuelle du comportement et l'organisation d'un environnement participatif et clairvoyant

Le rôle des éducateurs (notamment envers les plus jeunes) ou des dirigeants doit être primordial sur et hors du terrain. Les dirigeants seront vigilants également sur le comportement de leurs supporters et les rappelleront à l'ordre en cas de débordement, car de toute manière, quoiqu'il arrive, c'est toujours le club qui paiera les pots cassés... Nous serons très VIGILANTS sur les comportements agressifs, toute incitation aux débordements ou toute pression due à des critères autres que sportifs (drogue, alcoolisme, délinquance gratuite...)

ANNEXE 2

6/ ÊTRE LOYAL ET FAIR-PLAY: La loyauté au club et le fair-play doit être enseigné aux plus jeunes pour devenir un automatisme : sans se substituer à l'éducation parentale, l'éducation sportive au sein de notre club doit « structurer » nos joueurs. Respecter les règles de vie du club : vie associative avant tout, respect de ses couleurs (le jaune et le noir sont nos couleurs) et doivent utiliser à chaque rencontre. Les jeux de maillots de « substitution » (ex : vert/noir) ne seront utilisés, UNIQUEMENT, que lors de match à DOMICILE lorsque les ADVERSAIRES JOUENT EN JAUNE.

« Concernant le minibus, c'est un véhicule 9 places (et ce quel que soit l'âge des joueurs !) chauffeur compris. Il devra servir en priorité aux jeunes. Avant de le prendre, vérifier son état, s'il y a du carburant (si la jauge est sur la « réserve », pensez à faire le plein qui vous sera immédiatement remboursé par le club). Un cahier de roulage sera ouvert à cet effet. ». Une autorisation devra être donnée par le Président ou le responsable logistique pour prendre ce véhicule.

La loyauté passe également par la mise en conformité de tous concernant le club, plus précisément sur le **PAIEMENT DES LICENCES** (aucun joueur ne disputera de rencontres sans être à jour de l'intégralité de sa cotisation à la date définie par le Comité Directeur, à savoir le 30 NOVEMBRE de l'année en cours pour les Jeunes et au 30 OCTOBRE pour les SENIORS ET ANCIENS.) En cas de non-paiement, les joueurs ne seront plus autorisés, également, à participer aux entraînements. *Concernant les licences impayées ou payées partiellement lors de la dernière saison, il n'y aura pas de demande pour celle de la saison à débiter tant que le joueur n'aura pas régularisé sa situation*

Pour que la demande de licence soit enregistrée, elle devra être accompagnée d'un 1^{er} versement de 50 € (non remboursable pour le reste de la saison). Le solde pourra être échelonné dans la limite de 3 chèques.

Le **FAIR-PLAY** est de rigueur, l'esprit sportif sera récompensé dans notre club par des petites attentions portées à leurs auteurs...

7/ MONTRER L'EXEMPLE : Personne n'est obligé de faire du sport, on en fait parce qu'on le veut bien, pour le plaisir ou un épanouissement. On doit l'exprimer par son comportement au bénéfice de l'image du football et de l'image du sport en général. Se montrer généreux dans l'effort, se dépasser. Montrer son attachement à ce sport : cela s'exprime par rapport aux autres dans son attitude, dans son engagement. Tout comportement portant atteinte à l'image du football ou à sa fonction dans la société donc notre club ou toute intolérance sont des comportements répréhensibles qui n'ont pas leur place à **l'Entente MERY/MERIEL/BESSANCOURT.**

AMITIÉS SPORTIVES

LE PRESIDENT